

Déclaration de politique générale du 16 juillet 2009 : « Un Développement Régional Durable au Service des Bruxellois »

Table des matières

<u>Introduction</u>	3
<u>Le premier chapitre de notre déclaration concerne les synergies Emploi – Environnement – Économie – Formation</u>	5
<u>De manière générale, le Gouvernement s'engage dans l'effort marquant pour la formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs</u>	5
<u>Il s'agira de créer des emplois nouveaux dans des secteurs porteurs d'emploi</u>	5
<u>Il faut aussi améliorer la mobilité des demandeurs d'emploi</u>	6
<u>Il faut bien sûr investir dans l'activité économique pour créer des emplois nouveaux</u>	6
<u>Il nous faut également déployer la dimension internationale de Bruxelles et intensifier sa vocation touristique</u>	7
<u>Soutenir les industries créatives et culturelles</u>	7
<u>Investir dans la recherche et l'innovation pour faire de Bruxelles, une capitale de la connaissance est un autre objectif du Gouvernement</u>	7
<u>Le chapitre 2 porte sur le droit au logement</u>	8
<u>Soutenir les locataires et amplifier les constructions</u>	8
<u>Lutter contre les logements vides et insalubres</u>	8
<u>Le chapitre 3 a pour titre : Un développement durable et solidaire</u>	9
<u>Le partenariat public-ménage</u>	9
<u>En ce qui concerne la gestion de l'eau</u>	10
<u>Il nous faut aussi mener une action globale contre toutes les formes de pollution</u>	10
<u>En ce qui concerne l'aéroport de Bruxelles National</u>	10
<u>En ce qui concerne la gestion des déchets, le Gouvernement visera une gestion efficace et socialement juste</u>	10
<u>Le chapitre 4 évoque la mobilité urbaine</u>	12
<u>Le RER : un moyen de décongestionner la ville</u>	12
<u>Une politique ambitieuse en matière de transport de marchandises</u>	12
<u>Le chapitre 5 traite de l'aménagement durable du territoire régional</u>	13
<u>Une planification intégrant les défis de la Région</u>	13
<u>Un urbanisme de projets au service des habitants</u>	13
<u>Vivre en sécurité</u>	13
<u>Le chapitre 6 évoque le défi démographique et le vivre ensemble dans la diversité</u>	14
<u>J'aborde ici un chapitre 7 aussi important qu'attendu, celui des services publics aux Bruxellois</u>	15
<u>L'efficacité des services publics bruxellois passe bien entendu également par un partenariat efficace et cohérent avec les communes</u>	16
<u>Nous voulons aussi une administration régionale moderne et un personnel motivé</u>	16
<u>Une fiscalité juste au service d'un budget maîtrisé</u>	16
<u>Je l'ai dit en introduction : de nouvelles réformes institutionnelles seront sans doute entreprises</u>	17
<u>En conclusion</u>	17

Introduction

C'est la cinquième fois qu'un accord de Gouvernement est présenté devant votre assemblée.

Cette déclaration revêt cette année un caractère particulier.

Plus que jamais nous sommes à un tournant de notre histoire.

Pendant deux décennies nous avons montré, tous ensemble, notre capacité à faire vivre notre Région au bénéfice de ses habitants.

Sans l'existence d'institutions démocratiques composées de représentants de la population bruxelloise, il n'est pas possible de mettre en place un projet de développement global et cohérent basé sur une vision à long terme de la ville. Un projet par et pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

Voilà donc 20 ans que nous incarnons avec succès une forme particulière mais emblématique du vivre ensemble des francophones et des néerlandophones.

Une des leçons à retenir de cette négociation réside dans cette volonté réitérée, dans cette volonté commune et partagée de rencontrer au mieux les préoccupations des Bruxelloises et des Bruxellois.

En 20 ans, la Région et ses institutions ont montré leur maturité, leur capacité à faire vivre un modèle qui pour être complexe n'en a pas moins démontré toute sa stabilité, et ce dans l'intérêt aussi de l'ensemble du pays.

Notre Région bruxelloise a trouvé sa place en tant que Région à part entière, avec ses spécificités propres, aux côtés des autres institutions de la Belgique fédérale. Les années à venir marqueront inévitablement pour elle un tournant majeur qui, je l'espère, lui permettra de contribuer plus encore à la prospérité de ses habitants et du pays.

Mais cette déclaration s'inscrit dans un contexte de grave incertitude. Du fait d'abord d'un contexte économique difficile avec ses conséquences sociales. Ensuite parce que s'annoncent des réformes institutionnelles sans doute importantes.

Parce que nos capacités budgétaires dépendent fortement de nos recettes propres et spécialement de nos impôts régionaux, plus sensibles à la conjoncture économique que dans les autres régions.

Je reviendrai sur ces différents points.

Trois choses sont à mes yeux particulièrement essentielles pour la Région :

- elle doit bénéficier de moyens en proportion aux missions qui sont les siennes ;
- elle doit continuer à bénéficier d'un statut d'autonomie égal à celui des autres régions qui seul permet de respecter le principe démocratique d'égalité des citoyens ;
- elle doit continuer à jouer pleinement son rôle de trait d'union entre les communautés du pays et assumer sa fonction de capitale de tous les Belges.

Nous sommes également confrontés à des défis majeurs.

Le défi de l'essor démographique commande une concentration des moyens pour la construction de nouveaux logements, de places dans des crèches, des écoles accessibles à tous.

Le défi de l'emploi, de la formation et de l'enseignement, rendu plus important que jamais suite aux effets de la crise économique.

Le défi environnemental qui implique que Bruxelles devienne un modèle en matière de développement durable.

Le défi de la lutte contre la dualisation de la ville qui nécessite de mener des politiques transversales et territorialisées dans les domaines sociaux, économique et culturels.

Le défi de l'internationalisation qui constitue plus que jamais la vocation de Bruxelles.

Le choix des priorités sera dès lors d'autant plus nécessaire que les conséquences de la crise financière et économique sur les finances publiques obligeront le Gouvernement à faire preuve de responsabilité et de sélectivité dans la mobilisation des moyens budgétaires.

L'accord de Gouvernement pour la législature 2009-2014 affronte tous ces défis en proposant une stratégie d'avenir fondée sur une vision solidaire et durable de la ville.

Les mesures prises par le Gouvernement seront particulièrement concentrées sur :

- les politiques d'accompagnement individualisé des personnes ;

- le soutien à la création et au déploiement d'une activité économique diversifiée, en particulier au bénéfice de l'emploi des Bruxellois ;
- les moyens humains des collectivités publiques et du réseau associatif, appelées à agir dans la proximité du quotidien des Bruxellois ;
- les politiques d'amélioration de l'habitat ;
- les politiques inscrivant l'ensemble de la région dans une politique de développement durable.

Face à la grave détérioration de ses finances, le Gouvernement bruxellois souhaite entamer avec le Gouvernement fédéral une négociation qui tiendrait compte de la spécificité de notre Région confrontée aux charges de ses missions nationales et internationales et inhérentes à son statut de capitale.

A cette occasion, le Gouvernement rappellera que les recettes bruxelloises sont plus que dans les autres entités sensibles à l'évolution conjoncturelle.

Cette négociation devra porter sur l'aide financière sollicitée auprès de l'échelon fédéral ainsi que sur la détermination du déficit autorisé et donc sur la clé de répartition des efforts consentis de la part des entités fédérées et de l'autorité fédérale.

En cas d'issue positive de la négociation avec l'autorité fédérale, le Gouvernement bruxellois s'efforcera d'atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon de 2014.

Le premier chapitre de notre déclaration concerne les synergies Emploi – Environnement – Économie – Formation

Le Gouvernement concentrera ses actions dans des quartiers fragilisés et sur les secteurs prioritaires suivants : commerce et horeca, construction et rénovation, non-marchand, services de proximité, et secteurs créatifs et innovants.

Un premier gisement d'opportunités économiques et d'emplois concerne la valorisation du potentiel d'amélioration énergétique du bâti.

Dès le début de la législature sera scellé un **Pacte de Croissance Urbaine Durable**.

L'objectif est de faire de Bruxelles l'une des villes européennes les plus accueillantes et ouvertes à l'innovation, à la création et au développement, à la fabrication et à la commercialisation de produits et services à haute valeur environnementale, et ce au service de l'emploi des Bruxellois.

Le Gouvernement fera de l'Alliance emploi-environnement un axe central de la législature qui se déclinera dans l'ensemble des mesures prises, que ce soit dans le logement, l'éco-construction, la mobilité, les déchets, les économies d'énergie, le tourisme, ...

Le Gouvernement réunira sans délais les partenaires sociaux afin d'élaborer le **Pacte de Croissance Urbaine Durable**. L'élaboration de ce Pacte devra être terminée pour la fin de l'année 2009, afin que l'exécution puisse commencer au cours du premier semestre de l'année 2010.

De manière générale, le Gouvernement s'engage dans l'effort marquant pour la formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs

Il est important de mettre en oeuvre des efforts de formation, principalement au niveau linguistique et pour des fonctions peu qualifiées, en particulier pour les jeunes demandeurs d'emploi. La collaboration entre ACTIRIS, Bruxelles-Formation et le service bruxellois du VDAB sera renforcée et formalisée.

La promotion du bilinguisme et du multilinguisme fera l'objet d'un plan de développement qui sera présenté au Gouvernement d'ici début 2010, notamment via des contacts avec les institutions communautaires pour mettre en place des collaborations. Le dispositif des chèques langues sera augmenté et le partenariat avec l'enseignement de promotion sociale sera conforté, de manière à proposer aux demandeurs d'emploi des cours de langue systématiques.

Le Gouvernement visera à multiplier les expériences professionnelles nouvelles :

- en développant notamment une politique volontariste d'accès à la Fonction publique, aux emplois parapublics, dans le secteur associatif et privé. Les expériences de « premiers emplois jeunes » au sein des Administrations régionales et communales ainsi que des pararégionaux seront augmentées ;
- les stages et premières expériences professionnelles, en particulier chez les jeunes, y compris dans le secteur privé, seront encadrés et favorisés.

Les investissements de revalorisation des équipements des écoles techniques et professionnelles bruxelloises seront pérennisés, en concertation avec les institutions communautaires. La valorisation des métiers techniques et scientifiques sera encouragée tout comme le dispositif d'enseignement et de formation en alternance, dans le secteur privé ou dans la Fonction publique régionale et locale.

De nouveaux Centres de référence professionnelle seront créés dans des secteurs à fort potentiel d'emplois comme par exemple les métiers du secteur public (aide à la préparation d'examens) et métiers de la ville.

Les mécanismes d'emplois subventionnés feront l'objet d'une évaluation globale par le Gouvernement. Le nombre de postes ACS existant sera pérennisé et prioritairement attribué aux demandeurs d'emploi peu qualifiés. Une attention prioritaire sur la formation de qualité à délivrer au personnel sera demandée aux employeurs bénéficiaires de cette mesure.

Il s'agira de créer des emplois nouveaux dans des secteurs porteurs d'emploi

Outre l'Alliance Emploi- Environnement, le Gouvernement concentrera ses actions sur des secteurs prioritaires : commerce et horeca, tourisme, construction et rénovation, non-marchand, services de proximité et les secteurs créatifs

et innovants. Le secteur de l'économie sociale sera renforcé. Le Gouvernement s'engagera dans l'intensification du micro-crédit, le soutien aux projets collectifs d'insertion et la systématisation des clauses sociales dans les marchés publics.

Je l'ai dit, pour promouvoir l'emploi des Bruxellois, une politique volontariste d'accès à la Fonction publique bruxelloise et fédérale, aux emplois para-publics et dans le secteur associatif doit être menée. L'emploi des Bruxellois dans la Fonction publique des autres niveaux de pouvoir au sens large fera l'objet d'une concertation immédiate avec ceux-ci.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées qu'il convient à présent de consolider et d'amplifier dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Ainsi, la décentralisation d'ACTIRIS dans chaque commune sera poursuivie et finalisée, en concertation avec les pouvoirs locaux. Le regroupement d'acteurs d'emploi, d'insertion et de la formation autour de ces antennes, pour former de véritables Maisons de l'emploi, sera encouragé.

La mise en oeuvre du contrat de gestion d'ACTIRIS sera finalisée.

Les demandeurs d'emploi ont droit à une information et un accompagnement de qualité mais ils ont également des devoirs dans le cadre de leur recherche d'emploi. Le Contrat de projet professionnel est appliqué depuis plusieurs années sur base volontaire. Il sera rendu obligatoire aux moins de 25 ans en commençant par ceux qui sortent de l'école. Le Gouvernement envisagera l'extension de cette obligation en concertation avec les partenaires sociaux.

Un dispositif sera créé pour assurer un accompagnement et un reclassement de travailleurs d'entreprises en faillite, dans le cadre d'un Accord de coopération avec les deux autres Régions.

Eu égard au développement démographique et au caractère multiculturel de la population bruxelloise, la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations constituent une priorité.

Cela implique la mise en oeuvre dans les meilleurs délais des ordonnances sur la diversité en matière d'emploi, dans la Fonction publique régionale et locale ainsi que sur la responsabilité sociétale des entreprises. Un dispositif semblable à celui de l'ordonnance relative à la Fonction publique locale sera envisagé pour les organismes pararégionaux et les entreprises publiques régionales. L'usage du curriculum vitae anonyme sera encouragé.

Il faut aussi améliorer la mobilité des demandeurs d'emploi

Compte tenu des besoins en termes d'emplois dans les autres Régions, il est essentiel d'encourager la mobilité des demandeurs d'emploi. Les efforts déjà réalisés seront élargis (entre autres le maintien des équipes mixtes ACTIRIS/VDAB et ACTIRIS/Forem). Le dispositif de taxis collectifs sera évalué et le cas échéant étendu à des nouvelles zones.

Il faut bien sûr investir dans l'activité économique pour créer des emplois nouveaux

L'activité économique de notre Région, créatrice d'emploi et de richesse, doit être soutenue et encouragée. L'action sera ciblée sur des secteurs d'avenir et un cadre fiscal propice aux investissements sera maintenu. Le mécanisme du Fonds de compensation fiscale sera pérennisé.

Les aides économiques seront concentrées sur les zones en difficultés socio-économiques.

Dans le contexte économique actuel, les instruments financiers régionaux existants doivent être adaptés pour favoriser l'accès au crédit comme le financement par la SRIB des investissements générateurs d'économies d'énergie de bâtiments appartenant à des PME ou le micro-crédit pour favoriser l'entrepreneuriat au sein des publics défavorisés.

Des initiatives seront prises permettant d'exonérer certaines entreprises qui viennent s'installer dans l'EDRLR et qui y créent de l'emploi de proximité garanti pendant une certaine durée.

L'activité du Port de Bruxelles sera développée tout en veillant à sa bonne intégration dans la ville, notamment en réaffirmant l'affectation aux activités portuaires des parcelles situées entre le Pont des Armateurs et la frontière régionale (Schaerbeek- Formation), en tenant compte de son environnement urbain et de son évolution. Le Gouvernement veillera à privilégier l'installation d'entreprises à haute valeur ajoutée sociale et environnementale.

Le commerce sera soutenu car c'est un secteur à fort potentiel d'emplois, spécialement peu qualifiés. Le Schéma de développement commercial servira à l'élaboration d'une ordonnance relative à la mixité des fonctions commerciales, élément qui renforce son attractivité.

Une Agence régionale bruxelloise pour le commerce (intégrant Atrium), compétente sur tout le territoire aura pour mission d'initier, soutenir et aider au développement de projets d'implantation commerciale. Ceux qui présentent le plus de difficultés socioéconomiques continueront à faire l'objet d'une attention particulière, via la prolongation ou le lancement de nouveaux Contrats de quartier commerçant.

Dans le cadre du PDI, le Gouvernement favorisera l'implantation d'un centre commercial sur le plateau du Heysel en veillant à l'impact de ce projet sur le tissu commercial bruxellois et sur l'habitabilité du quartier, en ce compris les questions de mobilité. Le Gouvernement liera cette implantation aux autres projets d'intérêt régional, en particulier la création d'un centre de Congrès capable d'offrir 5.000 places et en tenant compte des activités récréatives actuellement présentes sur le site.

Il nous faut également déployer la dimension internationale de Bruxelles et intensifier sa vocation touristique

Développer la dimension internationale de Bruxelles fait partie intégrante du projet de ville et sera à ce titre une des lignes de force de la législation. Les enjeux principaux de la vocation internationale de Bruxelles s'articulent autour des implantations d'organisations internationales sur le territoire régional, du développement du tourisme, qu'il soit d'affaires ou de loisir, ou encore de l'attraction de l'investissement étranger.

Un plan de « city marketing » doit donc être élaboré sur base des éléments constitutifs de l'identité de Bruxelles que nous avons identifiés, fédérant tant les acteurs publics que privés autour de lui.

Comme cela a déjà été dit, le Gouvernement se prononcera sur la localisation d'un stade national à la lumière des études sur les hypothèses d'implantation et sur les possibilités de financement tant dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé que par l'intervention de l'autorité fédérale.

De même, la conception d'un grand Musée de l'Europe, à l'initiative du Parlement européen, doit permettre une sensibilisation réciproque de la population bruxelloise et des institutions européennes et de faire rayonner Bruxelles bien au-delà de nos frontières.

La qualité de l'accueil est une autre condition déterminante du succès d'une politique touristique renforcée. Le rôle du BIP comme instrument de promotion et d'information sur la Région à destination des touristes sera soutenu.

Soutenir les industries créatives et culturelles

La mise en place d'infrastructures ou de projets culturels dans le cadre du développement des zones stratégiques pour le rayonnement international de Bruxelles en constituera un axe important avec notamment la construction d'une salle de spectacles polyvalente, la promotion de l'activité des institutions culturelles régionales et fédérales, la poursuite du soutien au projet biculturel, régional et local à Flagey et, je l'ai déjà dit, la création d'un Musée de l'Europe dans le quartier européen.

Investir dans la recherche et l'innovation pour faire de Bruxelles, une capitale de la connaissance est un autre objectif du Gouvernement

Dans le cadre des moyens budgétaires, ceux dévolus à la recherche scientifique en Région bruxelloise seront accrus pour tendre vers les normes européennes recommandées.

Le ciblage des aides dans des secteurs porteurs d'emplois et d'innovation que sont les TIC, les sciences du vivant et l'environnement sera poursuivi en évitant les saupoudrages afin d'atteindre une plus grande efficacité. Le projet Greenbizz relatif à l'accueil et l'accompagnement des entreprises « vertes » démarrant leurs activités sera concrétisé.

Le chapitre 2 porte sur le droit au logement

Soutenir les locataires et amplifier les constructions

Toutes les formules de politique du logement garantissant à terme une maîtrise foncière publique seront amplifiées pour prolonger le premier plan logement.

La politique sociale du logement (par l'intermédiaire du Fonds du logement, des agences immobilières sociales,...) sera encore accrue à destination des ménages à faibles revenus et des personnes fragilisées.

Des grilles de référence de loyers par quartier seront établies après consultation des représentants des locataires, propriétaires et des partenaires sociaux. Ces loyers de référence tiendront notamment et progressivement compte de la qualité énergétique des biens proposés.

L'instauration d'une nouvelle allocation-loyer sera conditionnée à l'état des finances régionales et à la mise en place de grilles de référence de loyers qui seront fonction de fourchettes de valeurs objectives.

Un Fonds régional et mutualiste des garanties locatives géré par les pouvoirs publics permettra, d'une part, aux locataires de bénéficier d'intérêts fixes et, d'autre part, de dégager une plus-value financière en faveur de la garantie locative pour les plus démunis.

Le Gouvernement fixera une norme à atteindre dans les 10 années à venir de 15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale sur le territoire de toutes les communes. En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement mettra en place des partenariats avec les communes incluant des mesures incitatives qui tiennent compte des spécificités urbanistiques de celles-ci.

Il est non seulement indispensable de poursuivre la réalisation des constructions de logements sociaux sur les sites retenus par le premier Plan régional de logement mais également de planifier des constructions supplémentaires et la transformation d'immeubles à l'abandon en logements sur le court, moyen et long terme.

La Région mettra en place un bail à durée déterminée de 9 ans pour les nouveaux entrants à partir de 2010. A l'issue du bail, celui-ci ne pourrait être renouvelé que si les occupants ne dépassent pas de 10% les conditions pour pouvoir bénéficier d'un logement social. Le Gouvernement pourra déterminer des dérogations pour des raisons liées à l'âge et à la santé. Le plafond de la cotisation de solidarité sera relevé.

Les efforts pour développer une offre de logements accessibles aux revenus moyens (via le Fonds du logement et la SDRB) seront poursuivis. La SDRB agira en priorité dans les zones de revitalisation urbaine et dans les ZIR ou Zones leviers prioritaires et proches de la future ZRU.

Lutter contre les logements vides et insalubres

Les procédures liées au pouvoir d'expropriation seront allégées dans le cas d'immeubles (de logements ou de bureaux) vides ou insalubres d'une part, et les modalités du droit de gestion publique seront assouplies notamment par l'augmentation de la durée d'amortissement d'autre part.

La taxation devra décourager l'inoccupation tandis que la rénovation ou la gestion par un tiers des biens de propriétaires en difficulté sera encouragée.

La réaffectation de bureaux vides en logements fera l'objet d'une étude de faisabilité approfondie.

Le chapitre 3 a pour titre : Un développement durable et solidaire

La ville est le lieu de rencontre de l'ensemble des problématiques de notre temps.

Le défi climatique se pose avec une acuité particulière dans les territoires urbains.

A l'instar d'autres villes européennes, la Région de Bruxelles-Capitale s'engage dans un objectif ambitieux sur le Climat de réduction de gaz à effet de serre (par rapport à 1990) de -30% pour 2025 en intégrant les préoccupations connexes, telles que la qualité de l'air, la pollution atmosphérique et l'énergie.

Ces enjeux –et leur évaluation- seront intégrés dans le nouveau PRDD, dont je reparlerai.

Pour cadrer et soutenir les ambitions fortes de la Région, un projet d'ordonnance cadre, appelée le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de l'Energie (Cobrace), sera élaboré.

L'encadrement du marché de l'énergie continuera à reposer sur une intercommunale de gestion des réseaux de distribution forte qui deviendra intégralement publique début 2013, ainsi que sur un régulateur renforcé pour veiller à une concurrence équilibrée entre fournisseurs.

Sera instaurée une tarification progressive de l'électricité et du gaz (en fonction de la composition du ménage) en cas de régionalisation de cette matière. Les limiteurs de puissance pour les personnes en défaut de paiement passeront de 6 à 10 ampères.

La rénovation énergétique des bâtiments est essentielle non seulement pour relever le défi climatique mais également pour diminuer la facture énergétique.

Le partenariat public-ménage

Un « partenariat public-ménages » (PPM) permettant de préfinancer la rénovation énergétique du logement (y compris en cas de locations) sera mis en oeuvre. Un opérateur public bruxellois (existant ou à créer) sera l'interlocuteur unique des ménages. Il financera un audit préalable, obligatoire et gratuit permettant de déterminer les investissements prioritaires en vue d'atteindre des niveaux ambitieux de performance énergétique pour le parc de logements existants. Les ménages en difficulté de paiement de leur facture d'énergie et les ménages à bas revenus seront les premiers bénéficiaires de cette mesure.

Le système des primes Energie sera revu : budget augmenté et concentré sur les économies d'énergie les plus efficaces en termes énergétique et social.

Le prêt vert social sera renforcé.

Le régime des primes énergie en matière d'isolation et de chauffage, et à destination des ménages, proposera une intervention complémentaire pour les zones EDRLR.

La Région organisera, au sein de Bruxelles-Environnement, un service d'accompagnement des ménages pour agir sur l'URE et l'éco-construction dans leur logement.

Toutes les constructions ou les rénovations de logements réalisées par des entités publiques ou assimilées (SDRB, SLRB et SISF, Fonds du Logement, AIS, Régie foncière, ...) dont la réalisation dépend financièrement de la Région devront être sur le plan énergétique conçu sur la logique du coût d'occupation le plus bas pour le futur occupant.

La Région doit viser l'exemplarité énergétique de ses propres bâtiments. Ainsi, dès 2009, tous les investissements immobiliers de la Région devront viser l'exemplarité en matière énergétique : toute construction neuve devra respecter au minimum le standard passif et toute rénovation lourde devra respecter le standard très basse énergie.

Le renforcement du cadre réglementaire sera progressivement développé par le renforcement des exigences énergétiques pour les bâtiments neufs (avec la norme passive (E50) et pour les rénovations lourdes le standard très basse énergie pour 2015). Dans les 2 ans, le programme PLAGE pour les propriétaires disposant de plus de 300.000 m² sera mis en oeuvre. Un audit énergétique pour tout bâtiment de plus de 3.500 M2 non affecté au logement sera rendu obligatoire.

Par ailleurs, les pouvoirs publics bruxellois seront progressivement tenus d'intégrer une part de production d'énergie verte de 30 % de la consommation des bâtiments publics nouvellement construits.

En ce qui concerne la gestion de l'eau

Le Gouvernement étudiera la possibilité de réduire l'impact de la facture d'assainissement de l'eau pour les personnes les plus fragilisées.

Le Gouvernement veillera à la mise en oeuvre du Plan régional de Lutte contre les inondations (Plan Pluie 2008-2011) et à adopter un nouveau plan actualisé à l'horizon 2011-2015.

Après la finalisation des études en cours sur le réseau d'égouttage, seront effectués progressivement les travaux de rénovation nécessaires, en commençant par les tronçons présentant le plus de dangers et les plus importants pour la collecte. Le remplacement des conduites en plomb sera finalisé.

Il nous faut aussi mener une action globale contre toutes les formes de pollution

Le plan " Bruxelles Air ", visant notamment à réduire les particules fines dans l'air, sera renforcé et les mesures prises en cas de pics de pollution devront être évaluées après trois ans.

La réduction de la circulation, -20% de la charge de trafic par rapport à 2001, est un objectif important. L'éventuelle mise en place de systèmes de péage urbain, après avoir consulté les autres Régions, ou d'une tarification qui tienne compte de l'utilisation d'un véhicule plutôt que de sa possession seront étudiées.

Le Gouvernement adoptera en dernière lecture en septembre 2009 les arrêtés d'exécution de l'ordonnance du 1er mars 2007 sur les ondes électromagnétiques. Le Gouvernement veillera, dans la mesure du possible, à garantir le même niveau global de couverture des réseaux.

En matière d'assainissement des sols, le Gouvernement procédera également à la validation complète du projet d'inventaire de l'état du sol dans un délai maximal de 3 ans. Le programme Brussels Greenfields sera renforcé et étendu.

En ce qui concerne l'aéroport de Bruxelles National

Dans le cadre de la concertation avec le Gouvernement fédéral, le Gouvernement bruxellois défendra les principes qu'il a toujours défendus à savoir :

- modification de certaines routes aériennes ;
- une définition plus précise du tracé de ces routes ;
- le rétablissement des normes de vent « historiques » ;
- une fixation claire des procédures aériennes ;
- la création d'une autorité de contrôle indépendante et neutre ;
- la limitation des vols annuels par un plafonnement global des vols ;
- exigence d'une étude d'incidence préalable en ce qui concerne la perspective de l'installation d'un terminal Low cost et qui ne peut aboutir à une augmentation du nombre global annuel des mouvements aériens ;
- l'extension de la nuit jusque 7h00 du matin ;
- le refus de l'usage intensif et régulier de la piste 07L.

Le Gouvernement continuera à plaider au niveau européen pour une suppression totale des vols de nuit et l'instauration d'une taxe sur le kérosène utilisé par les avions commerciaux.

En ce qui concerne la gestion des déchets, le Gouvernement visera une gestion efficace et socialement juste

La Région se doit de développer ses collectes sélectives si elle veut atteindre les objectifs européens de 50% de recyclage de déchets municipaux pour 2020.

Cela passe par diverses mesures comme les collectes de déchets de construction, la mise en place d'une unité de traitement des déchets organiques par voie de biométhanisation ou le développement du réseau de déchetteries

La Région entend préserver le service public de collecte des déchets ménagers et des immondices.

La Région instaurera un régime de taxes sur l'incinération des déchets selon des modalités et des tarifs comparables à celles qui existent dans les Régions wallonne et flamande. Ces taxes permettront à la région :

- d'encourager la prévention et le recyclage des déchets ;
- de récupérer des recettes fiscales qui lui sont dues (puisque, en l'absence de taxes en Région bruxelloise, ce sont les Régions wallonne et flamande qui perçoivent les taxes prélevées sur les déchets de ces régions qui sont

incinérés à Bruxelles).

Le projet de ressourcerie, tel qu'adopté dans le cadre des projets FEDER, sera mis sur pied d'ici la fin de l'année 2009. Ce partenariat public (Bruxelles-propreté)/social (ASBL actives dans le réemploi) vise à installer une filière de réemploi dans un Eco-Pôle permettant de traiter à terme 5000 tonnes d'objets encombrants par an.

La Région visera aussi à mettre en place un système de tarification de la collecte des déchets qui soit à la fois progressif et solidaire pour les ménages et qui soit responsabilisant pour les entreprises.

Le chapitre 4 évoque la mobilité urbaine

L'objectif de la politique de mobilité doit être d'atteindre la réduction de 20% de la charge de circulation dans la Région par rapport à 2001, telle que prévu par le PRD et le plan Iris 2.

Mais la charge de la circulation ne sera moindre que si des alternatives crédibles sont proposées aux usagers.

L'amélioration des fréquences, de la régularité et de la vitesse commerciale de la STIB sera assurée : création de nouveaux sites propres, télécommande des feux de signalisation, acquisition de nouveaux matériels roulant modernes, confortables et écologiquement performants.

Les négociations seront entamées immédiatement avec l'Etat fédéral pour financer et cofinancer une série de grands travaux dont notamment l'extension du réseau vers le Nord- Ouest et le Nord-Est de Bruxelles pour desservir la zone de Neder- Over-Hembeek, l'hinterland et le grand bassin d'emploi qu'est la zone de l'aéroport de Zaventem.

La Gare de l'Ouest deviendra une halte RER stratégique pour l'ensemble de l'ouest de la région bruxelloise.

Là où cela s'avère nécessaire, l'extension du réseau souterrain et de surface de la STIB sera poursuivie afin de couvrir l'entièreté de la Région en développant des liaisons performantes qui structurent le réseau et évitent les ruptures de charge.

Le Gouvernement étudiera notamment en priorité les dossiers de la prolongation du métro et pré- métro à Schaerbeek et à Uccle, et le passage à Evere. L'extension du métro sera définitivement confirmée en tenant compte de plusieurs éléments et notamment le fait que la demande ne peut être rencontrée par un autre transport en commun et qu'un financement fédéral soit assuré.

Le Gouvernement est partisan de l'élargissement de la gratuité des transports en commun bruxellois. Dans la mesure des possibilités budgétaires, il élargira la tarification sociale, par priorité au profit des demandeurs d'emploi engagés dans le cadre d'un CPP et des élèves et des étudiants bruxellois, en concertation avec les Communautés.

Le RER : un moyen de décongestionner la ville

En concertation avec les deux autres Régions, des parkings de dimension suffisante devront être créés, gardés et sécurisés, aux abords et dans les gares de départ afin de permettre aux navetteurs d'utiliser le RER.

Le RER doit être au service d'une mobilité intra-bruxelloise efficace.

La Région demandera à ce que Bruxelles soit reconnue à part entière dans les clés d'investissements de la SNCB et veillera à ne pas devoir supporter des charges relevant de l'autorité fédérale et des sociétés qui en dépendent.

Le plan régional de stationnement harmonisera progressivement les règles sur l'ensemble des 19 communes.

Un contrôle efficace du stationnement payant, et surtout des infractions conduisant à un stationnement dangereux (passage piéton, arrêt de bus, piste cyclable) doit être mis en oeuvre au moyen d'agents sous statut public, appliquant la même règle pour tous.

Le Gouvernement veillera à la mise en oeuvre effective de l'ordonnance relative à l'Agence régionale de stationnement, en concertation avec les communes.

Une politique ambitieuse en matière de transport de marchandises

La politique générale de mobilité et d'aménagement du territoire (+ stationnement) règlera progressivement l'accès des camions de tonnage élevé dans les centres urbains et les quartiers résidentiels de nos communes. L'identification des itinéraires obligatoires pour le trafic des poids lourds s'appuiera à la fois sur les plans communaux de mobilité et sur la hiérarchie des voiries ainsi que sur une signalisation directionnelle spécifique sur l'ensemble du territoire régional afin d'établir des plans d'accès vers les zonings et zones commerciales.

Pour un développement économique durable de la Région, une stratégie globale pour le transport de marchandises sera élaborée.

Le chapitre 5 traite de l'aménagement durable du territoire régional

Une planification intégrant les défis de la Région

Un des grands chantiers de la législature consistera dans le nouveau Plan régional de développement durable.

Ce PRDD permettra :

- d'accroître l'offre d'emplois et de logements ;
- d'orienter de nouveaux programmes de revitalisation urbaine ;
- de promouvoir l'activité économique ;
- d'améliorer la sécurité ;
- de poursuivre des objectifs environnementaux, en particulier la lutte contre le changement climatique et la réduction de la consommation énergétique.

L'effort de rénovation urbaine des quartiers en fragilité socioéconomique sera poursuivi et la recherche de mixité dans le logement sera renforcée afin de lutter contre la dualisation spatiale. La valorisation des zones stratégiques pour le développement international de Bruxelles sera étudiée dans l'intérêt premier des habitants.

Les moyens des Contrats de quartiers intégreront un volet énergétique et environnemental spécifique doté de moyens spécifiques pour permettre d'accélérer la transformation énergétique du parc immobilier spécifiquement dans les quartiers anciens et précarisés à revitaliser.

Le redéploiement des pôles d'activités des institutions européennes fera l'objet d'une attention soutenue, et un soin particulier sera apporté à la qualité architecturale et environnementale des nouvelles constructions.

Le processus de restructuration de la Commission Européenne autour de la rue de la Loi sera poursuivi avec comme fil rouge l'ouverture du quartier européen sur la ville.

Un urbanisme de projets au service des habitants

Deux outils permettront de doter Bruxelles de projets urbanistiques de qualité.

Tout d'abord, le maître-architecte aura la tâche de garantir en permanence un niveau de qualité architecturale pour les projets urbanistiques publics.

Ensuite, l'ADT sera chargée de l'opérationnalisation des projets urbains stratégiques et la mise en oeuvre des schémas directeurs et l'aménagement des entrées de ville.

Enfin, vu l'évolution conjoncturelle et le haut taux de vacance de bureaux, le Gouvernement veillera autant que possible à limiter le développement de nouveaux espaces de bureaux dans l'attente des objectifs du nouveau PRDD.

La sensibilisation à la valorisation du patrimoine, dans toute sa diversité, doit s'adresser à toute la population bruxelloise, de toutes les classes sociales et toutes les tranches d'âge de la population ainsi qu'au monde économique. Les « Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté » qui s'adressent au public scolaire seront amplifiées de même que les événements ponctuels autour du patrimoine et les actions de sensibilisation auprès des nouveaux habitants de Bruxelles.

Un autre enjeu fondamental consiste à trouver un juste équilibre entre la sauvegarde du patrimoine et les nécessaires économies d'énergie ainsi qu'entre la sauvegarde du patrimoine et le nécessaire développement d'un projet socioéconomique.

Vivre en sécurité

Il importe de renforcer la présence des agents de prévention dans les parcs, lors des grands événements, dans les sites de logements sociaux, aux abords des écoles, à proximité des zones commerçantes, en partenariat avec les pouvoirs locaux. Ces travailleurs doivent être dotés d'un véritable statut unifié de gardien de la paix et bénéficier d'une formation spécifique.

Afin de renforcer le dialogue entre acteurs de la prévention et forces de l'ordre et disposer d'une analyse globale basée sur toutes les informations pertinentes, l'Observatoire pour la Prévention de l'Insécurité sera mis en place en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir.

Le Gouvernement demandera à l'autorité fédérale d'accorder la priorité au renforcement de la présence policière dans les grandes gares bruxelloises fréquentées quotidiennement par un nombre important d'usagers.

Le chapitre 6 évoque le défi démographique et le vivre ensemble dans la diversité

Après des décennies de réduction, la population bruxelloise s'est remise à croître à un rythme soutenu depuis quelques années.

Sur base de l'étude démographique réalisée par le bureau du plan, la population des jeunes de 0 à 14 ans va croître sur la période 2000-2020 de 40,53% (soit + 69.315). Cela signifie pour le bassin de vie bruxellois d'immenses défis, quantitatifs autant que qualitatifs.

En collaboration avec les Communautés et les Commissions communautaires, le Fédéral, les communes, ainsi que les associations de terrain et les institutions spécialisées en contact avec les jeunes, la Région coordonnera la mise en place d'un « Plan 2010-2020 de l'Enfance et de la Jeunesse » composé de mesures transversales capables de garantir l'effectivité des politiques en matière d'enseignement, de formation en langue, d'activités extra-scolaire, de première expérience professionnelle, d'accès à la culture et aux nouvelles technologies, au développement de projets économiques sociaux ou culturels, à la mobilité ou à un logement décent.

Bruxelles est aujourd'hui une ville jeune et multiculturelle. Cette diversité est une richesse essentielle, et doit être vécue comme telle. Elle constitue un atout indéniable pour le développement économique, social et culturel de notre ville à la condition qu'elle ne conduise pas au péril des replis identitaire.

Il appartient aux différentes autorités publiques de mettre tout en oeuvre pour garantir la cohésion sociale, favoriser le dialogue et l'échange entre les cultures et les communautés, donner à chacun et de manière concrète, l'assurance d'être un citoyen à l'égal de tous les autres, quelles que soient son origine, sa position sociale, ses options philosophiques ou religieuses.

Il s'agit de promouvoir une identité bruxelloise ouverte, qui ne soit pas la simple juxtaposition de cultures différentes, mais une affirmation positive de la diversité et du métissage, à l'image de ce que Bruxelles a toujours symbolisé dans notre pays. A l'opposé du communautarisme et de l'assimilation dans un modèle culturel unique, l'ambition est de construire un projet de "vivre ensemble" fondé sur le respect, l'ouverture d'esprit, l'échange culturel et le partage des valeurs.

J'aborde ici un chapitre 7 aussi important qu'attendu, celui des services publics aux Bruxellois

La confiance est un vecteur essentiel de notre société, que ce soit dans le domaine économique ou dans celui de la gouvernance.

L'adhésion des citoyens à notre projet non seulement doit être recherchée mais elle est une condition de sa mise en oeuvre.

La transparence, le dialogue, la participation sont autant de fondements à la cohésion sociale recherchée.

Une gestion moderne et novatrice des institutions au service des citoyens requiert une bonne gouvernance de la part des Parlements, Gouvernements et services publics tous niveaux de responsabilité confondus.

Il apparaît dès lors important de mettre en oeuvre de nouvelles mesures visant à renouveler la gouvernance et les pratiques politiques. Ces nouvelles mesures consisteront en un ensemble de règles concrètes, assorties au besoin de sanctions.

Pour y parvenir, le Gouvernement proposera, dès la rentrée parlementaire, les mesures suivantes :

- L'impossibilité pour les membres du Gouvernement et les Secrétaires d'Etat d'exercer une autre profession ou un autre mandat qu'il soit public ou privé, rémunéré ou gratuit.
- Un renforcement des règles relatives aux incompatibilités et aux conflits d'intérêt notamment en ce qui concerne l'exercice conjoint d'une profession et d'un mandat public sera réalisé.
- Une commission indépendante de déontologie et d'éthique qui dépendra du Parlement bruxellois sera mise sur pied. Cette commission sera notamment chargée de formuler un avis sur les propositions en matière de rationalisation, d'harmonisation et de renforcement des différentes règles énoncées précédemment. Par ailleurs, elle assurera le respect des règles actuelles et futures et sanctionnera les manquements.
- Un dispositif juridique sera adopté afin de limiter progressivement le nombre de députés bruxellois membres d'un collège communal. A cette fin, le Gouvernement déposera au plus tard en novembre 2009, un projet d'ordonnance limitant à 25% par groupe politique et globalement le nombre de parlementaires autorisés à exercer simultanément la fonction de bourgmestre, échevin ou président de CPAS, et ce à partir de l'installation du Parlement résultant des élections régionales de 2014.

Enfin, le plafond de rémunérations, fixé à 150% de l'indemnité parlementaire, tiendra dorénavant compte des rémunérations liées à tout mandat public et aux fonctions assumées au sein du Parlement.

Le Parlement bruxellois doit renforcer son rôle comme institution centrale de toute démocratie, par, notamment, une modernisation et une dynamisation des procédures parlementaires, l'amélioration de l'ouverture et de la publicité des débats parlementaires. Pour ce faire, nous désirons mettre en oeuvre, la diffusion des débats via internet et l'amélioration du site internet parlementaire

Par ces temps de difficulté financière, nous nous devons de limiter les frais de fonctionnement du Parlement et du Gouvernement. Concrètement, nous nous engageons à :

- réduire globalement la taille et le coût des cabinets ministériels en faisant davantage appel à l'action de l'administration. Les coûts de personnel et de fonctionnement des cabinets seront réduits globalement de 10%.
- prévoir un effort de réduction, globalement comparable à celui du Gouvernement, en ce qui concerne les frais de fonctionnement et les dotations du Parlement.
- mettre en oeuvre des règles relatives aux missions à l'étranger dans les règlements d'ordre intérieur du Parlement.

L'efficacité des services publics bruxellois passe bien entendu également par un partenariat efficace et cohérent avec les communes

Les communes sont un élément essentiel de la gouvernance urbaine. Il est donc primordial de renforcer la complémentarité et la collaboration entre les communes et la Région.

En vue d'avancer dans ce domaine, un Groupe de Travail composé de représentants politiques de la Région et des communes sera chargé de remettre, dans les deux ans un rapport sur cette répartition des tâches dans le souci d'une gestion régionale cohérente et de politiques de proximité efficaces.

Ce groupe de travail pourra étudier d'autres domaines, en ce compris la rationalisation des limites communales.

Les finances communales devront continuer à faire l'objet d'une attention soutenue et être pérennisées.

Une centrale d'achat commune aux pouvoirs locaux sera mise en place afin de réaliser des économies d'échelle tant pour les produits énergétiques que non énergétiques.

La Région veillera par ailleurs à la mise en oeuvre complète du Plan de Gouvernance Locale visant à améliorer la gestion communale et améliorer la qualité du service aux citoyens. Une réflexion sera menée quant à la transposition des mesures de ce Plan aux CPAS.

Le niveau local constitue par définition un échelon idéal pour mettre concrètement en oeuvre des mécanismes de bonne gouvernance et de participation.

Diverses initiatives seront prises pour améliorer la transparence et la participation des citoyens, pour lutter contre les conflits d'intérêts, pour renforcer les rôles des pouvoirs communaux, par exemple en permettant aux communes de confier l'exercice de la présidence de leur conseil à un conseiller de la majorité autre que les membres du collège des bourgmestre et échevins en fonction ou en permettant que siègent dans les organes des intercommunales des personnes autres que des conseillers communaux.

Pour être en mesure de remplir correctement leurs missions de services publics, il est impératif que les communes disposent de moyens budgétaires suffisants. Le Gouvernement sera dès lors attentif à garantir aux pouvoirs locaux le principe de neutralité budgétaire de ces décisions.

Nous voulons aussi une administration régionale moderne et un personnel motivé

L'égalité d'accès aux emplois de la fonction publique passe par la promotion de l'image de celle-ci. Un accent particulier doit être réservé à la promotion de la diversité et à la lutte contre toute forme de discrimination. A cette fin, il conviendra notamment d'augmenter le nombre d'emplois réservés aux demandeurs d'emploi issus des quartiers bruxellois présentant un haut taux de chômage, au sein des emplois contractuels régionaux et locaux.

Les procédures d'attribution des mandats seront lancées dès septembre 2009, dans tous les organismes où la situation juridique le permet. Elles seront lancées aussi vite que possible au Ministère et dans les autres organismes. Le Gouvernement insistera auprès du Gouvernement fédéral quant à l'urgence d'une modification de la loi linguistique relative à l'établissement des cadres linguistiques.

En liaison avec les politiques d'emploi, les conventions de premier emploi dans la fonction publique devront être développées et orientées en priorité vers les emplois peu qualifiés.

Pour qu'une administration régionale soit également composée de personnes présentant un intérêt et une véritable connaissance de leur Région, il importe de tout mettre en oeuvre pour que les personnes engagées restent domiciliées à Bruxelles, comme l'instauration d'une prime de « vie chère » pour les agents domiciliés dans la Région. Le Gouvernement étudiera la possibilité de mettre en place un avantage salarial aux membres du personnel de la Région et des organismes d'intérêt public.

Une fiscalité juste au service d'un budget maîtrisé

Indépendamment de la question de la juste redistribution des recettes fiscales relevant de la compétence fédérale, il est indispensable que la Région dispose d'une administration fiscale propre en ce qui concerne les impôts régionaux. Cette administration fiscale régionale sera compétente pour la perception du précompte immobilier (PRI) et s'attachera à permettre aux communes de mieux évaluer leurs recettes.

Le Gouvernement étudiera la meilleure formule afin que la taxe régionale forfaitaire à charge des chefs de ménage soit réformée en la basant sur la capacité contributive des personnes, sans modifier le produit de la taxe à population égale. Si les moyens budgétaires le permettent, cette taxe pourra être supprimée.

Je l'ai dit en introduction : de nouvelles réformes institutionnelles seront sans doute entreprises

A l'occasion des négociations dites du groupe « octopus » en janvier 2008, le Gouvernement bruxellois de l'époque a remis une note d'intentions aux négociateurs fédéraux reprenant les principaux axes faisant consensus relatifs aux enjeux institutionnels bruxellois d'une prochaine réforme de l'Etat.

Dans l'hypothèse probable d'une nouvelle négociation institutionnelle, le Gouvernement bruxellois actuel consultera l'ensemble des formations politiques démocratiques représentées au Parlement régional. La « note Octopus » constituera la base de cette consultation.

En conclusion

J'ai évoqué en commençant mes espoirs mais également mes attentes pour notre Région.

Espoirs dans des institutions fortes et stables.

Les institutions ne prennent corps qu'au travers des hommes et des femmes qui les font vivre.

La volonté commune de l'ensemble des partenaires de s'engager autour de ce projet est assurément un gage de réussite pour l'avenir.

Mais aujourd'hui, arrivés à un tournant de notre histoire, c'est une mobilisation collective et loyale au bénéfice de Bruxelles que j'appelle de mes vœux. C'est tous ensemble que nous pourrons garantir la survie de notre institution.

Je voudrais enfin m'adresser à vous tous, de l'opposition et de la majorité, vous, investis de diverses responsabilités au sein du Parlement ou du Gouvernement pour vous remercier des efforts entrepris afin d'assurer le bon fonctionnement et la crédibilité de nos institutions.

Nous aurons à assumer au cours de ces cinq prochaines années une responsabilité aussi lourde qu'essentielle pour nos citoyens.

Notre avenir reposera sur la créativité, l'innovation et surtout l'attachement à cette Région dont nous nous devons d'être les dignes représentants.

Je vous remercie.